

07-04-16

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES**

À un deuxième ajournement de la séance ordinaire du 26 mars 2007 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares, tenu le lundi seizième jour du mois d'avril deux mille sept (2007), à 19 h 03, à la Salle des commissaires, 435, avenue Rouleau, Rimouski, sont présents :

1. Les commissaires :

M^{mes} Noëlla Bourdages
Louise Dionne
Gilberte Fournier
Pauline Michaud, vice-présidente

MM. Daniel Arseneault (représentant du Comité de parents pour l'ordre secondaire)
Patrice Cayouette (représentant du Comité de parents pour l'ordre primaire)
Denis Goulet
Raymond Joly
Gilbert Labrie
Jean-Pierre Lavoie
Jean-Maurice Lechasseur, à compter de 19 h 04
Jean-Yves Poirier

formant quorum sous la présidence de M. Raymond Tudeau.

2. Le directeur général, M. Jacques Poirier, et la secrétaire générale, M^{me} Cathy-Maude Croft.

À cette séance sont aussi présents :

M^{me} Francine Doucet, directrice générale adjointe
M. Carl Ruest, directeur des services des ressources matérielles
M. Marc Girard, directeur des services des ressources financières

Sont absents :

Raynald Caissy, motivée
Sara Deschênes
Yvon Dubé, motivée
Claude Fortin, motivée
Lise Lévesque, motivée
Luc Marcoux, motivée
Guy Potvin, motivée
Alain Rioux, motivée

07-04-16-274 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Gilbert Labrie et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance et présences;
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour;

3.0 Décision

3.1 Vente d'un terrain situé derrière l'école Paul-Hubert – Proposition d'achat du CAUREQ (Carl Ruest);

3.2 Vente d'un terrain situé derrière l'école Paul-Hubert – Cession d'un terrain à la Ville de Rimouski (Carl Ruest);

4.0 Levée de la séance.

À 19 h 04, M. Jean-Maurice Lechasseur se joint à la séance.

DÉCISION

07-04-16-275 **VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DERRIÈRE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – PROPOSITION D'ACHAT DU CAUREQ**

ATTENDU la résolution numéro 06-06-26-335 du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares demandant au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de vendre une partie du terrain situé derrière l'école Paul-Hubert au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);

ATTENDU l'autorisation émise par le ministre le 30 janvier 2007;

ATTENDU la proposition d'achat déposée le 19 juin 2006;

ATTENDU la résolution numéro R07-04-18 du comité exécutif du CAUREQ confirmant que cet organisme paiera directement à la Ville de Rimouski les frais pour fins de parcs rattachés au lotissement de la partie de terrain faisant l'objet de la transaction;

Il est proposé par M. Jean-Yves Poirier et résolu d'accepter la proposition d'achat déposée par le CAUREQ, incluant la résolution numéro R07-04-18 du comité exécutif de cet organisme afin de lui vendre pour la somme de 190 750,00 \$ l'immeuble suivant à savoir :

- Un terrain qui portera le numéro de lot 3935648, cadastre du Québec, circonscription foncière de Rimouski, d'une superficie de 5063,5 mètres carrés, incluant circonstances et dépendances, plus amplement décrite sur le plan numéro 3926 de l'arpenteur-géomètre, Michel Asselin, accompagnant la proposition d'achat.

07-04-16-276 **VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ DERRIÈRE L'ÉCOLE PAUL-HUBERT – CESSIION D'UN TERRAIN À LA VILLE DE RIMOUSKI**

ATTENDU la résolution numéro 07-04-16-275 du Conseil des commissaires concernant la vente d'un terrain situé derrière l'école Paul-Hubert au Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ);

ATTENDU que cette vente aura pour effet de créer un nouveau lot au nord du terrain vendu au CAUREQ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 12 du Règlement municipal 86-1613 de la Ville de Rimouski, la création de ce lot oblige la Commission scolaire à payer à la Ville de Rimouski une somme

équivalente à 10 % de l'évaluation municipale du lot créé et ce, pour fins de parcs;

ATTENDU les dispositions du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire qui autorise les commissions scolaires à effectuer toute aliénation d'une valeur inférieure à 100 000,00 \$;

Il est proposé par M^{me} Pauline Michaud et résolu de céder à la Ville de Rimouski une partie de terrain dont la valeur équivaut à la somme exigée par la Ville pour fins de parcs pour la création du lot 3 935 647, cette partie de terrain étant plus amplement décrite comme suit :

- Une parcelle de terrain constituée par une portion du lot 3 935 647 du cadastre du Québec, bornée au nord-ouest par la rue Pierre-Delisle sur une longueur approximative de 6,1 mètres, au nord-est par le lot 2 487 012 sur une longueur de 107,03 mètres, au sud-est par le lot 3 935 648 sur une longueur approximative de 6,1 mètres, et enfin, au sud-ouest par une portion du lot 3935 647 sur une longueur approximative de 107,03 mètres, ladite parcelle de terrain devant contenir une superficie de 652,0 mètres carrés.

07-04-16-277 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 12, il est proposé par M. Denis Goulet et résolu de lever la séance.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**DEUXIÈME AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2007,
TENU LE 16 AVRIL 2007**

NUMÉRO DE RÉOLUTION :

TITRE :

07-04-16-274

Adoption de l'ordre du jour

Décision

07-04-16-275

Vente d'un terrain situé derrière
l'école Paul-Hubert – Proposition
d'achat du CAUREQ

07-04-16-276

Vente d'un terrain situé derrière
l'école Paul-Hubert – Cession d'un
terrain à la Ville de Rimouski

07-04-16-277

Levée de la séance